

Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal de PLOEZAL

Séance du 12 octobre 2026

Date convocation : 06 octobre 2026	Le douze octobre deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy CONNAN, Maire.
Membres : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 14	<u>Etaient présents :</u> Guy CONNAN, Marie Christine BINOT; Yannick CARMIGNAC; Katia RABE ; Philippe DURANTI ; Marion LE FLEM, Jacques LE HONSEC, Pierre LE BARS, Viviane LE GOFF, Sébastien LE MINOUX ; Anthony ROBINARD et Brigitte LE BAIL. <u>Excusés :</u> Anne LAZAREVITCH qui donne procuration à Jacques LE HONSEC ; Mauro Giuseppe LECCACORVI qui donne procuration à Pierre LE BARS. <u>Absent :</u> Murielle TATARA-VIVILLE <u>Secrétaire de séance :</u> Pierre LE BARS

2026_10_12_08 OBJET : **CHOIX S.P.S RÉSIDENCE TY KER**

Monsieur le maire informe qu'un accompagnement SPS est nécessaire dans le cadre des missions de coordination pour les travaux à réaliser.

Monsieur le maire, précise qu'une demande de prestation pour la mission de coordonnateur SPS a été adressé à 3 organismes.

Monsieur le maire propose de confier la mission, à SPS-SEVER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

ACCEPTE La proposition tarifaire de SPS SEVER, pour un montant TTC de 2 500 euros.

AUTORISE le Maire ou son représentant, à signer le contrat de mission de coordination SPS avec SPS-SEVER

Fait et délibéré, les lieux, jour et mois en an susdits

Pour copie conforme

Le Maire - M. Guy CONNAN

Le secrétaire de séance

M. Pierre LE BARS

